

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Autres désignations commerciales

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz schwarz 500 ml (JM-Nr. 555 00 15)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG

Rue: Hammerbrookstr. 97

Lieu: D-20097 Hamburg

Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0

e-mail: info@matthies.de

Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle

acétone; propan-2-one; propanone

acétate d'éthyle

Résine; colophane

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 2 de 11

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer Aérosol.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
 @ES04.B001378: non applicable
 @ES04.B001379: non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
74-98-6	propane			12,5 - < 20 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280			
123-86-4	acétate de n-butyle			12,5 - < 20 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			5 - < 10 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
75-28-5	isobutane			5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280			
106-97-8	butane			5 - < 10 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280			
141-78-6	acétate d'éthyle			5 - < 10 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
	Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics			2,5 - < 5 %
	920-750-0		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
	Hydrocarbons, C9, aromatics			2,5 - < 5 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411			
8050-09-7	Résine; colophane			2,5 - < 5 %
	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317			
1330-20-7	xylène			< 2,5 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Veiller à un apport d'air frais. Appeler immédiatement un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 4 de 11

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Brouillard d'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection personnel.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Préventions des incendies et explosion**

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Les réglementations administratives pour le stockage de générateurs d'aérosols doivent être respectées

Conseils pour le stockage en commun

Pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 5 de 11

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
67-64-1	Acétone	200	940		VLE (15 min)	
		500	1210		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	1000	2420		VLE (15 min)	
		50	221		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	100	442		VLE (15 min)	
		800	1900		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthyloxyhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir section 7. Indications supplémentaires pour la conception des installations techniques:

Mesures d'hygiène

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
 Couleur: noir / gris
 Odeur: comme: @ES04.B002020

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 6 de 11

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	< 0 °C

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 10,9 vol. %

Température d'inflammation: 365 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Pression de vapeur: 3500 hPa

Densité: 0,84 g/cm³

Hydrosolubilité: Non ou peu miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 69,2%

EU-VOC: 579,1 g/l, EU-VOC in %: 69,18 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 30,7%

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 7 de 11

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle			
	orale	DL50 10800 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 17600 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 21 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 15800 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat	
141-78-6	acétate d'éthyle			
	orale	DL50 > 18000 mg/kg	Lapin	
	cutanée	DL50 5620 mg/kg	Rat	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 1,6 mg/l	Rat	
	Hydrocarbures, C9, aromatics			
	orale	DL50 3592 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 3160 mg/kg	Lapin	
1330-20-7	xylène			
	orale	DL50 3523 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29 mg/l	Rat	
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Résine; colophane)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 8 de 11

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8300 mg/l	96 h	Fisch	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7200 mg/l	96 h	Algen	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8450 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Hydrocarbures, C9, aromatics				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,75 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13,5 mg/l	96 h	Fisch	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour poissons.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être jeté aux ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 9 de 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 10 de 11

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 Passenger LQ: Y203
 Quantité exceptée: E0
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 69,18 %
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020

Code du produit: 5550017

Page 11 de 11

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	21	21	-	-	-	-	
2	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	22, 22	22, 22	-	-	-	-	
3	ERC8d	-	-	-	-	8d, 8d	-	
4	PC9a Beschichtungen und Farben, Verdünner, Farbeentferner	-	-	9a	-	-	-	
5	PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles	-	-	-	7, 7	-	-	
6	PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	-	-	-	11, 11	-	-	
7	ERC8a	-	-	-	-	8a, 8a	-	

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)